



## Mon employeur à t il le droit??

Par **isabelle**, le **02/10/2011** à **18:31**

Bonjour,

J'ai un contrat de travail à durée déterminée de remplacement à durée minimale que j'ai signé depuis le 02/09/2010 et depuis la rentrée mon patron me fait tourner en bourrique en m'appelant la veille au soir pour que je me présente sur un autre lieu de travail en me donnant à la dernière minute d'autres horaires et même que parfois il me téléphone le matin même 1/2 heure avant pour que je coure chercher les clés alors à t'il le droit de me prévenir toujours à la dernière minute et de me faire courir à droite à gauche pour aller sur des autres lieux???? car maintenant je vois que je ne peux plus rien prévoir qu'il faut que je sois à sa disposition tout le temps alors aidez moi car je craque!!merci .Cordialement

Par **pat76**, le **02/10/2011** à **18:42**

Bonjour

Votre contrat prendra fin au retour du salarié que vous remplacez?

Vous avez signé un contrat avec des jours et des horaires de travail.

Votre employeur doit afficher un planning pour les horaires de travail au moins 7 jours à l'avance et doit vous informer des changements d'horaires 7 jours à l'avance (voir votre convention collective).

Par **isabelle**, le **02/10/2011** à **18:56**

la personne que je remplace apparemment est pas pret de revenir et mon contat indique mes horaires contractuel heddomadaire de 20h centièmes répartis sur 4 jours, et j ai juste l horaire du matin ou je suis engagée!